

République Française
Département Haute-Corse
Commune de FURIANI

Séance du 11 avril 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27
Date de la convocation		
05/04/2023		
Date d'Affichage		
12/04/2023		

DCM N° 2023-42

L'an deux mil vingt-trois

Et le 11 avril

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en présentiel avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

19 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles, PASQUALINI Maurice, SILVESTRI Dominique, BERTOLUCCI Marie Christine, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, NAPPO Michelle, FICO Aurélie.

8 Membres absents excusés (procurations) :

MME CROCE-AJACCIO Catherine a donné procuration à M. FINI René
MME MALAFRONTTE Christine a donné procuration à MME UGOLINI Nuria
M. FABRIZI Bernard a donné procuration à M. SIMONPIETRI Pierre Michel
M. CAMUZAT Alexandre a donné procuration à MME BERTOLUCCI Marie-Christine
M. GIAFFERI Michael a donné procuration à MME GIAMARCHI Marie-Dominique
M. SIMONI Pierre-Baptiste a donné procuration à M. BATTESTI Gilles
MME PORTA Marine a donné procuration à MME SIMONI PIACENTINI Céline
M. MARTEL Enzo a donné procuration à MME FICO Aurélie
2 Absents : M. MALPELI Stéphane, M. LECA Jean-Louis.

Madame BERTOLUCCI Marie-Christine est nommée secrétaire.

Objet : Acquisition de matériel informatique pour le groupe scolaire U PRINCIPELLU phase 2

Madame Francine ALBERTINI, adjointe au Maire, déléguée aux affaires scolaires expose :

VU la délibération n°2022-07 du 10 Février 2022, par laquelle les membres du Conseil Municipal adoptent l'opération « Renouvellement des PC portables des établissements scolaires » ainsi que son plan de financement,

ATTENDU qu'il importe de poursuivre par une phase 2, l'équipement en matériel informatique du groupe scolaire U PRINCIPELLU;

ATTENDU que le coût estimatif de l'opération s'élève à 6 995.10 € HT ;

Madame Francine ALBERTINI propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette opération et d'adopter le plan de financement ci-après :

	Taux	Montant €
Collectivité de Corse au titre de la dotation « Ecole »	50 %	3 497.55 €
Part communale	50 %	3 497.55 €
TOTAL	100 %	6 995.10 €

DCM N° 2023-42

OUI l'exposé de Madame Francine ALBERTINI et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOPTE

- L'opération susvisée ainsi que le plan de financement proposé.

AUTORISE

- Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONNET

